

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 29 janvier 1859

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#) est destinataire de cette lettre
[Compagnie du chemin de fer du Nord](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (133r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Brullé, 29 janvier 1859, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/29681>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 janvier 1859](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Brullé, Alexandre \(1814-1891\)](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Godin annonce à Brullé qu'il a trouvé pour monsieur Mandelers une maison de trois pièces située sur le quai près du grand pont à 4 ou 5 minutes de l'usine, dont le loyer est de 12 F par mois. Il communique à Brullé les mesures à prendre pour l'expédition des meubles de Mandelers à Guise via Jeumont et Bohain et leur déclaration en douane. Sur l'envoi de 3 ou 4 caisses de modèles de Guise à Bruxelles.

Notes Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 132/134 ».

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Déménagement](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer du Nord](#)
- [Mandelers \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)
- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Jeumont \(Nord\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Brullé, Alexandre (1814-1891)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Fouriériste
- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

Biographie Éditeur de musique et industriel fouriériste français né en 1814 et décédé en 1891. Alexandre Brullé est l'époux d'[Adèle Augustine Brullé-Tardieu](#).

Godin confie en 1855 à Alexandre Brullé la direction des ateliers de Forest puis de Laeken (Belgique). Alexandre Brullé met fin le 11 mars 1863 à ses fonctions à l'usine de Laeken, où il est remplacé progressivement par [Eugène André](#) à partir de l'été 1862. Le couple Brullé s'installe à Saint-Mandé (Val-de-Marne). En février 1888, Marie Moret, qui entretient une correspondance avec Adèle Augustine

Brullé, indique qu'Alexandre Brullé est atteint d'une grave paralysie depuis de nombreuses années.

NomCompagnie du chemin de fer du Nord

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéTransport

BiographieCompagnie française qui exploite le réseau ferroviaire du Nord de la France de 1845 à 1938. Elle est créée le 20 septembre 1845 par le banquier James de Rothschild et ses associés. Elle cède son activité à la Société nationale des chemins de fer (SNCF) en 1938.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Lundi le 23 janvier 1753,

132
491

chez Monsieur Brûlé

je trouve pour offrre à Mandelot une vingtaine de trois piés, et une quinzaine de plus sur lequel pris le grand port à 600 francs et moins de laisser à ce qui fut vendu plus pris de plus dans lequel est à charge francs par mois il sera possible de trouver plus rapporté en attendant l'assurance. mais cela vaudra pour gâterelle que arrivera quand il le pourra à propos.

je déclare à la somme de vingt francs le vingt et un de mandelot et je ferai expédier les meubles de offrre à M. Lagat en somme de deux mille francs au plus à prendre au moyen d'une estimation à ma guise qui entraînera le vingt et un de meubles expédiés et que au delà faire autre en force à déclarer et ayant mis au moins 25 francs vingt francs pas indispensable de la force de l'assurance qui pourrait la force lui-même, ne dépasse pas 15 francs de la valeur des objets à charge dont excepté de droiture, mais il peut probablement que le procureur soit présent ou il faudrait faire le offrre de la vente il fera donc bien de faire venir le offrre avec lui

pour cette cause que j'aurai la force de donner sans gêne à l'assurance, mais sans exception de 200 francs au moins de meubles que l'on apercevra et la valeur que vous payez que je pourrais faire faire, mais je pense que pour la somme de deux mille francs sans doute payer de la partie

ans meubles

Fecit /